

Solvabilité 2

COMPÉTENCES VISÉES

- **Comprendre** les objectifs poursuivis par Solvabilité 2.
- **Maîtriser** les grands principes de la directive.
- **Connaître** les principales obligations pour les organismes soumis à Solvabilité 2.
- Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences générales précisées par l'article A512-8 du code des assurances.

PROGRAMME

A. INTRODUCTION (5 MN)

B. SOLVABILITÉ II : DE QUOI S'AGIT-IL ? (20 MN)

1. Signification et le contexte d'élaboration de Solvabilité II
2. Grands objectifs poursuivis par Solvabilité II

C. DE SOLVABILITÉ I À SOLVABILITÉ II (20 MN)

1. Principales critiques adressées à Solvabilité I
2. Avantages attendus de la mise en place de Solvabilité II

D. SOLVABILITÉ II : LES EXIGENCES DE CAPITAL (20 MN)

1. Rôle de la marge de solvabilité
2. Normes d'exigence de capital MCR et SCR

E. SOLVABILITÉ II : LES RÈGLES DE GOUVERNANCE (20 MN)

1. Règles générales de gouvernance sous Solvabilité II
2. Évaluation interne des risques et de la solvabilité

F. SOLVABILITÉ II : LES OBLIGATIONS DE REPORTING (20 MN)

1. Informations à fournir aux superviseurs
2. Informations à communiquer aux consommateurs

G. ÉVALUATION FINALE (15 MN)

PUBLIC

- Toute personne désireuse de découvrir les grands principes de Solvabilité 2, notamment les cadres de l'assurance.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :- Navigateurs internet- Chrome (2 dernières versions majeures)- Firefox (2 dernières versions majeures)- Edge (2 dernières versions majeures)- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels- Lecteur PDF (pour les documents associés)- Lecteur audio/vidéo- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

POINTS FORTS

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie.

Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte.

Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.

Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances.

Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.

De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

FORMATEUR(S)

Juriste et chef de projet éditorial pour la Start Up Le Droit pour Moi, Luc Lepert est titulaire d'un master en droit privé général à la faculté de Nantes. Expert en droit et en digital, Luc a à cœur, à travers ses écrits et productions digitales, de montrer que le souci de rigueur et d'exactitude du droit peut tout à fait transparaître dans des textes simples et pédagogiques.

Journaliste professionnelle, Sandra Gandoïn et présentatrice pour BFM TV où elle traite les thèmes d'actualité en lien avec l'entreprise. Sandra intervient régulièrement dans des formations digitales pour lesquelles elle aborde de manière simple et accessible les sujets les plus techniques.

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcoooneers, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées.

Le webcoooneer est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

VALIDATION

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Validé la charte d'engagement pédagogique de la formation ,
Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.
Téléchargé et consulté les fiches pratiques ou infographiques ,
Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire

Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses.
Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale

Cette évaluation reprend l'ensemble des questions de votre formation. Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 90% de bonnes réponses. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.